

Le plan régional santé au travail Hauts-de-France 2016-2020 : Qu'est-ce que c'est ?



Innovant, préventif, collectif, soucieux du bien-être au travail : telle est l'ambition du nouveau plan régional de santé au travail (PRST) 2016-2020, feuille de route des acteurs institutionnels de la prévention en région.

Entreprises des Hauts-de-France, sa mise en pratique vous concerne directement, pour les années à venir.

Plantons dès aujourd'hui les graines de la santé au travail de demain !



Cultivons la prévention tous ensemble !



La santé des salariés en Hauts-de-France

Quelle situation en 2016 ?

Nous sommes ...



1,5 million de salariés

QUELQUES CHIFFRES

... qui travaillons dans

156 354

établissements



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Dans les Hauts-de-France, le risque d'accident du travail se stabilise. Mais reste encore au-dessus de la moyenne nationale à

+ 3,7 points



58 061 accidents du travail au total

5 107 MALADIES PROFESSIONNELLES

Des maladies professionnelles dominées par les Troubles Musculo-Squelettiques.

PRINCIPAUX SECTEURS TOUCHÉS

- Transports et entreposages,
- Construction,
- Santé et action sociale,
- Hébergement et restauration.



PRINCIPALES MALADIES PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES

- les TMS,
- les maladies liées à l'amiante,
- les surdités professionnelles.



COÛT GLOBAL

Des impacts humains importants et un coût global pour les entreprises de **532 millions d'euros, soit**

8 422 € par salarié victime

L'INAPTITUDE

Une mise en inaptitude sur 3 est D'ORIGINE PROFESSIONNELLE. 3 inaptitudes sur 4 concernent les SYSTÈMES OSTÉO-ARTICULAIRES ou sont liées à des TROUBLES PSYCHIQUES (anxiété, dépression, troubles mentaux, etc.).

La santé des salariés en Hauts-de-France :

Prévenir le risque chimique : des actions concrètes pour préserver la santé des salariés

Des salariés présentaient des signes d'irritations cutanées. Le médecin du travail : « Nous avons étudié les procédés de fabrication et les conditions d'exposition des salariés, en lien avec notre service de santé au travail. Puis nous avons engagé des campagnes de prélèvements atmosphériques dans les conditions réelles et habituelles de travail. Du coup, l'entreprise a amélioré ses dispositifs de captation de l'émission de poudre et a strictement réservé l'usage des locaux de repos pour boire et manger ».



Aménager le poste de travail pour maintenir les salariés en emploi

Un DRH : « Quand l'un de nos salariés est en difficulté de santé, nous améliorons l'aménagement du poste, car nous ne pouvons en créer de nouveau. Cela a été le cas pour cet agent de maintenance dont l'état de santé rendait difficile certains gestes et manipulations. Les restrictions d'aptitude médicale ne constituaient pas une solution pour l'entreprise. Une étude ergonomique a donc eu lieu : l'entreprise a investi pour adapter le poste aux capacités du salarié ».

Se faire accompagner sur la prévention des risques, dans le tertiaire aussi !

Un directeur : « En 2015, l'entreprise s'engageait dans une démarche qualité de vie au travail. La Carsat a mis en évidence des pistes d'améliorations : environnement sonore et lumineux, ergonomie des postes, organisation et communication. Une équipe d'experts a répondu à toutes nos questions et nous a apporté un regard extérieur utile. Nous avons testé un nouveau mobilier avec les salariés grâce à l'expertise de notre service de santé au travail. Il est vital que nos collaborateurs se sentent bien et aient du plaisir à venir travailler ! ».



tous concernés !

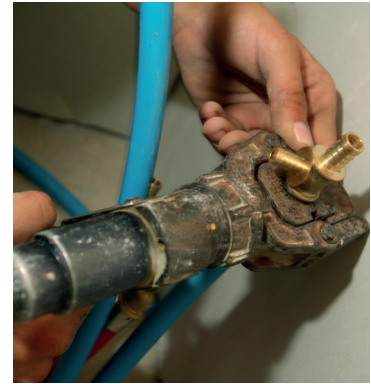


Limiter les risques TMS pour améliorer la santé des salariés et la performance de l'entreprise

Un chef d'équipe « PME artisanale spécialisée dans les travaux de plâtrerie et d'isolation, nous sommes exposés au risque TMS. Nous avons investi dans un équipement qui nous permet de joindre plus facilement les plaques de placoplâtre : moins de gestes, moins de contraintes. Cela a été un facteur d'amélioration et a réduit les risques pour nos salariés avec un temps de pose divisé par deux ». Cette action a amélioré la productivité et la performance économique de l'entreprise : son rendement est d'un euro investi pour 32 euros rapportés.

Changer les pratiques pour améliorer les conditions de travail

Un membre du CHSCT « Notre spécialité est l'installation de réseaux en eau dans des centres commerciaux et des locaux tertiaires. Nous utilisons pour cela des tuyaux en cuivre avec certains risques : manutention, brûlures, inhalation des fumées de soudage. Nous avons lancé une démarche de prévention en choisissant des tuyaux en PEX, plus légers, plus facile à transporter et à manipuler. Le soudage est réalisé avec une sertisseuse : le matériel est préservé avec un temps de pose optimisé. En changeant nos pratiques, notre entreprise est devenue plus performante : la prévention ça rapporte ! ».



Intégrer les nouveaux embauchés : une coopération à construire dans l'entreprise

Une maison de retraite privée a repensé l'intégration des nouveaux embauchés pour réduire le turn-over. Le directeur : « un groupe de travail composé de salariés de toutes les fonctions, de l'encadrement et de la direction a été constitué pour réfléchir à l'élaboration d'un processus et aux actions à mettre en place pour améliorer l'intégration des nouveaux, comme par exemple la mise en place du tutorat, la construction d'un parcours d'intégration, des outils d'aide au travail... ».

Pourquoi un plan régional de santé au travail dans les Hauts-de-France ?

Parce que la prévention et la santé au travail sont l'affaire de tous. Les acteurs régionaux souhaitent impulser des actions très concrètes auprès des entreprises.

3 grandes orientations vont être suivies pendant les prochaines années :

Diffuser une culture de prévention en donnant la priorité à la prévention primaire

Jusqu'à présent, la politique de santé au travail était axée sur la prévention secondaire et tertiaire. L'enjeu de ce 3^{ème} PRST est de convaincre les entreprises de se lancer dans la prévention primaire par la mise en place d'actions concrètes basées sur le travail réel.

Avoir une approche positive du travail

Le travail doit aussi être perçu non pas comme « abîmant » mais comme « valorisant », comme facteur de construction de l'individu. En démontrant les retombées positives d'un environnement de travail sain et d'une politique de prévention efficace, les acteurs de l'entreprise sont incités à porter les conditions de travail au rang des priorités stratégiques.

Impliquer les partenaires sociaux pour garantir l'efficacité des actions en santé au travail

Le rôle des employeurs et des représentants des salariés doit être renforcé dans le cadre du dialogue social. Les partenaires sociaux sont des lanceurs d'alerte vigilants et des relais d'impulsion.

Les 3 niveaux de prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- **La prévention primaire** : on agit sur les sources du risque dans l'entreprise pour le supprimer ou le réduire.

Exemples : substituer un produit dangereux, tenir régulièrement des réunions d'équipe pour améliorer le climat de travail...

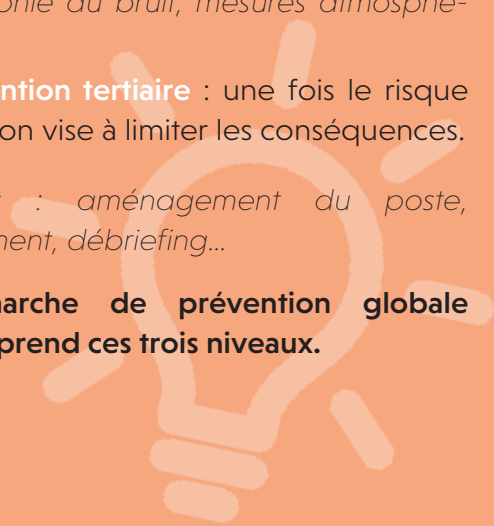
- **La prévention secondaire** : on surveille le risque et l'état de santé, on agit sur les individus eux-mêmes.

Exemples : port de protections individuelles, cartographie du bruit, mesures atmosphériques...

- **La prévention tertiaire** : une fois le risque survenu, on vise à limiter les conséquences.

Exemples : aménagement du poste, reclassement, débriefing...

Une démarche de prévention globale efficace reprend ces trois niveaux.



Acteurs de la santé au travail dans les Hauts-de-France : qui peut m'aider ?

Les principaux acteurs de la santé au travail sont dans l'entreprise : employeurs, travailleurs, représentants du personnels. Ils peuvent s'appuyer sur les acteurs de prévention en région.



Plus d'infos sur www.hauts-de-france.directe.gouv.fr